

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

DU 20 OCTOBRE 2011

Pour vous et avec vous



Pour un syndicalisme de propositions
VOTEZ et FAITES VOTER



- SYNDICAT DES GREFFIERS EN CHEF
- SYNDICAT NATIONAL DES DIRECTEURS PÉNITENTIAIRES
- UNION SYNDICALE DES ADMINISTRATEURS CIVILS
- SYNDICAT NATIONAL DES CADRES PÉNITENTIAIRES



Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

DU 20 OCTOBRE 2011



LISTE DES CANDIDATS



CFE-CGC SNDP-SNCP-SDGC-USAC

1. **FIEVEZ Eric**, capitaine pénitentiaire, Centre Pénitentiaire de MAUBEUGE.
2. **BENASSY Marc**, administrateur civil, Administration Centrale.
3. **NEVEU Philippe**, greffier en Chef, Tribunal Grande Instance de PARIS.
4. **DEJENNE Jean-Michel**, directeur services pénitentiaires, centre pénitentiaire de FRESNES.
5. **PETITJEAN Didier**, capitaine pénitentiaire, centre de détention de TOUL.
6. **DACHS Daniel**, greffier en Chef, Tribunal Grande Instance de PARIS.
7. **LEVY Thérèse**, attachée principale, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de BORDEAUX.
8. **ORSINI Dominique**, contractuel Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de PARIS.
9. **PERESSE William**, capitaine pénitentiaire, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Est - STRASBOURG.
10. **GUILLOTEAU Odile**, greffière en chef, Tribunal Grande Instance de PARIS.
11. **BEDU-SEYS Aurélie**, directrice services pénitentiaires, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de DIJON.
12. **ZANNOU Georges**, capitaine pénitentiaire, Centre de Détention LE PORT.
13. **RIEHL Emmanuel**, directeur services pénitentiaires, Maison d'arrêt de DOUAI.
14. **JULY Valentine**, Greffière en chef, Tribunal d'Instance de BOULOGNE. Pénitentiaires de Est - STRASBOURG.
15. **BOUTELIER Ludovic**, 1er surveillant, Maison Centrale de ARLES.
16. **DUMAS Jean-Pierre**, commandant, DISP, de Est - STRASBOURG.
17. **HASZCZYC Régine**, capitaine pénitentiaire, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de LILLE.
18. **ABDELKADER Nourredine**, lieutenant pénitentiaire, Centre Pénitentiaire de REMIRE-MONJOLI.
19. **CRASTES Gisèle**, contractuelle, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de DIJON.
20. **FROC David**, capitaine pénitentiaire, Centre de Détention de SALON-DE-PROVENCE.
21. **PREAUX Delphine**, contractuelle, Centre de Détention de TOUL.
22. **FERNANDES Emmanuel**, capitaine pénitentiaire, Centre Pénitentiaire de MARSEILLE.
23. **LAMOTTE Philippe**, commandant pénitentiaire, Maison d'Arrêt de VALENCIENNES.
24. **SAINT-AIGNAN Jean-Denis**, capitaine pénitentiaire, Centre Pénitentiaire de FRESNES.
25. **COUJARD Emilie**, directrice services pénitentiaires, Maison d'arrêt d'EPINAL.
26. **GONZALES Christophe**, capitaine pénitentiaire, Ecole Nationale Administration Pénitentiaire.
27. **RENAUX Raoul**, major pénitentiaire, Centre Pénitentiaire de MAUBEUGE.
28. **WIPLIER Eric**, 1er surveillant, Maison d'Arrêt de MULHOUSE.
29. **BOUCLY Roger**, capitaine pénitentiaire, Maison Arrêt de VALENCIENNES.
30. **CHAMBON Alexis**, 1er surveillant, Maison d'arrêt de MULHOUSE.

POUR UNE JUSTE REPRÉSENTATION AU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

Le Ministère de la Justice et des libertés a un taux d'encadrement peu élevé hormis les magistrats qui relèvent d'une ordonnance spécifique et ne participent pas aux élections du 20 octobre 2011. La prise en compte des intérêts professionnels, matériels et moraux des cadres du Ministère est donc plus difficile qu'ailleurs et dépend donc étroitement de la **mobilisation** de leurs représentants syndicaux et bien sûr de la **participation** électorale des cadres eux-mêmes ainsi que de tous ceux qui souhaitent un renouvellement de la représentation des personnels du ministère.

Représenter les cadres est justement la raison d'être de la **CFE-CGC** depuis 1945. Elle est même la **seule grande confédération syndicale**, présente à toutes les instances du dialogue social, y compris le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat, à représenter spécifiquement les cadres supérieurs et les cadres intermédiaires.

En l'absence de cette mobilisation, les cadres risquent donc de ne pas avoir d'élus dans un grand nombre d'instances notamment au Comité Technique Ministériel, l'organe-clé du dialogue social depuis l'introduction des nouvelles règles de représentativité syndicale.

Dès lors, un vote utile et efficace s'impose pour tous les cadres de la Justice, quelque soit leur corps ou leur direction d'appartenance ou d'affectation.

LA CFE-CGC AU CŒUR DES SERVICES

Contrairement à ce que l'on entend parfois, la **CFE-CGC** n'est ni méprisante envers les non-cadres, ni ignorante de la situation des agents de la catégorie C. Les cadres savent bien que la qualité du service rendu dépend des conditions de travail de tous les personnels, des équipements, des locaux, du niveau des rémunérations, des opportunités de formation et de promotion. En outre, les questions d'organisation et de prévention des risques professionnels et des risques psychiques et sociaux (RPS) sont au nombre de nos préoccupations, pour le bien être et l'épanouissement professionnel de tous.

Mais l'encadrement au Ministère de la Justice, ce sont de très nombreux corps techniques et administratifs, exerçant dans des domaines très différents et avec des degrés de responsabilité très divers. A titre d'exemple, le travail de conception et d'encadrement en administration centrale au secrétariat général n'a rien à voir avec celui d'un 1er surveillant, d'un major, d'un officier, ou d'un directeur d'établissement pénitentiaire, ni celui du greffier en chef. Pourtant, ils sont tous représentés par la **CFE-CGC**, les uns par l'Union Syndicale des Administrateurs Civils (**USAC**) ; les autres par le Syndicat National des Cadres Pénitentiaires (**SNCP**), le Syndicat National des Directeurs Pénitentiaires (**SNDP**) et le Syndicat des Greffiers en Chef (**SDGC**).

POUR UN VRAI PARCOURS PROFESSIONNEL DES CONTRACTUELS

La **CFE-CGC** qui a pris une part active aux négociations ayant abouti à l'accord du 31 mars dernier sur les agents non titulaires, met un point d'honneur à suivre et à valoriser le parcours professionnel des agents contractuels de la Justice. Cela permettra notamment à l'avenir de concrétiser les voies de titularisation, d'agir pour la prévention de la précarité et d'améliorer les droits et conditions d'emplois permettant l'évolution de cette catégorie de personnels.

LA CFE-CGC AU CŒUR DU CHANGEMENT

Ce qui unit l'encadrement de tous niveaux, c'est l'attachement aux métiers, au haut niveau de compétences professionnelles, à la responsabilité et à la prise de décision en sachant écouter les autres; l'équité de traitement, notamment entre les femmes et les hommes, la conscience d'être les rouages indispensables du changement, les acteurs principaux des réformes, le dévouement, le désintéressement et la conscience professionnelle. Qui mieux que l'encadrement peut, en effet, impulser, expliquer la réforme de la garde à vue, des jurés populaires en correctionnelle, la loi pénitentiaire, la LOLF...

Dans cette optique, des parcours professionnels attractifs, comportant des possibilités de passerelles au sein de la famille professionnelle "Justice" sont à développer. Les personnels d'encadrement de la justice doivent pouvoir être acteurs de leur carrière professionnelle. Tous ceux qui se reconnaissent dans les valeurs de l'encadrement sont appelés à nous rejoindre au sein de la CFE-CGC de la Justice.

L'ENCADREMENT INQUIET MAIS DÉTERMINÉ

En tant que cadres, nous devons la loyauté à l'Administration et cette loyauté passe par la sincérité de nos appréciations quant aux méthodes employées et aux moyens alloués. Or, force est de constater qu'elles sont aujourd'hui parfois inadaptées et très en deçà des besoins pour mener à bien nos missions. Dès lors, les cadres du Ministère de la Justice souffrent souvent dans l'exercice de leurs fonctions, et les cas d'épuisement professionnel ou de doute existentiel sont de plus en plus nombreux comme l'a montré tragiquement la tentative de suicide par défenestration d'une directrice des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse, le 15 septembre 2009. Nos subordonnés se démotivent parfois et deviennent de ce fait plus difficiles à manager. Ils n'hésitent plus à contester l'autorité de leurs supérieurs ou à tenter des recours à tout propos contre n'importe quel acte de gestion, même le plus anodin, obligeant les cadres à être sur la défensive dans certaines administrations et à devoir se justifier en permanence.

Tout ceci est révélateur d'une perte de sens de la notion de service public du fait notamment d'une accélération des réformes sans que l'on prenne le temps à chaque fois de faire le bilan des réformes précédentes et d'une individualisation croissante de la relation de travail (Prime de Fonction et Résultat, Indemnité de Fonction et d'Objectif).

C'est pour défendre cette conception d'exigence professionnelle, de loyauté, de responsabilité que nous avons besoin impérativement de vos suffrages le 20 octobre prochain.

S'abstenir ou voter blanc, c'est en réalité faire le jeu des confédérations qui se cantonnent à l'opposition systématique ou à la critique des responsables, qui ne proposent rien et qui consacrent l'essentiel de leurs forces à se battre entre elles pour sauvegarder leurs acquis, mandats, subventions et autres avantages.

Bien au contraire, voter et faire voter pour la liste **CFE-CGC**, c'est défendre et valoriser les métiers des cadres du Ministère de la Justice et des Libertés, toutes Directions, services ou juridictions d'appartenance ou d'affectation.

Alors, n'hésitez plus !



**SI VOUS VOUS RECONNAISSEZ DANS NOS IDÉAUX
ET NOS VALEURS,**

VOTEZ CFE-CGC.

